

Poulinière : _____ **N° sire (obligatoire avec la lettre)** _____ / _____ / _____ / _____

Date d'arrivée _____ / _____ / _____ Transfert d'embryon OUI / NON **Étalon choisi** _____ **Gestionnaire** _____ **Tel** _____

L'éleveur : Mme, Melle, Mr, Société _____ **Prénom :** _____

Ou son représentant autorisé : Nom, prénom, tél _____

Adresse de l'éleveur : _____ **C.P. :** _____ **Commune :** _____

Tel : _____ **e-mail** (indispensable pour les documents et factures) : _____

Il est convenu ce qui suit entre l'éleveur, Frédéric Neyrat vétérinaire et « European Stallions Resort » e.a.r.l. (ESR) gérant du Haras de Châtenay :

1 : L'éleveur amène sa poulinière du 15/02 au 15/08, sur rendez-vous, 7 jours sur 7, de 9h à 12h avec son livret et l'autorisation d'inséminer fournie par l'éta lonnier. La jument doit être en bon état, vermifugée (strongle/taenia) depuis moins de 15 jours, vaccinée (grippe, tétanos, rhinopneumonie), défermée des postérieurs, ferrée des antérieurs si besoin. Les chevaux confiés sont sous la responsabilité de Frédéric Neyrat pour les actes vétérinaires gynécologiques et de ESR pour leur gardiennage et les inséminations simples.

IMPORTANT : La poulinière n'est admise au haras qu'accompagnée de cette convention d'hébergement signée et du chèque d'acompte demandé.

2 : Suivi gynécologique échographique : Réalisé par F. Neyrat ou ses confrères, 7 jours sur 7, du début de la chaleur jusqu'à l'ovulation puis 14 jours plus tard pour le premier diagnostic de gestation puis les 21^{ème} et 35^{ème} jours puis tous les mois jusqu'à la fin de la saison. Il inclut un contrôle de gestation le samedi précédant le premier octobre.

Coût du suivi gynécologique (échographies) forfaitairement pour toute la saison (Tarifs TTC dont TVA 10%) :

• **Lors d'inséminations en semence fraîche ou réfrigérée :** **240€** assorti d'une **Garantie « Poulain Vivant »** pour les étalons BLH (hors Asti Spumante, Uppercut).
Ce qui signifie qu'en l'absence de Poulain Vivant tel que défini par le contrat de saillie BLH, le suivi gynécologique est gratuit pour cette jument en 2019.

Lors d'inséminations en semence fraîche ou réfrigérée des étalons Asti Spumante et Uppercut DS : **170€** sans garantie Poulain Vivant.

• **Lors d'inséminations en semence congelée :** **360€** incluant les examens échographiques pluriquotidiens 7j/7 sur chaleur en tant que de besoin.

Examens et soins complémentaires : En vue d'augmenter les chances de fécondation et de gestation, le vétérinaire s'il le juge utile est autorisé par l'éleveur à :

1 : pratiquer certains examens complémentaires (cytologie, bactériologie utérines).

2 : pratiquer certains traitements courants (irrigation utérine, vulvoplastie, injection de prostaglandine, d'hormone chorionique, d'analogue de la GnRH, de progestérone...)

3 : réaliser un écrasement transrectal d'une des deux vésicules embryonnaires dans le cas de diagnostic précoce de gestation gémellaire (présence de jumeaux).

Le vétérinaire s'interdit de pratiquer des traitements gynécologiques coûteux, supérieurs à 60€ TTC, sans demander l'accord verbal de l'éleveur.

3 : Mise en place de la semence : C'est l'acte d'inséminer par le vétérinaire (Insémination congelée profonde) ou les inséminateurs d'ESR (autres inséminations).

Coût de la mise en place : Pour la saison, 7j/7 pour la semence congelée, incluant consommable, commande, réception, conservation dans l'azote liquide, administratif.

• **Pour la semence fraîche des étalons BLH stationnés à Servas :** **120€** avec **Garantie Poulain Vivant** par BLH (hors Asti Spumante, Uppercut).

• **Pour la semence fraîche d'Asti Spumante ou réfrigérée d'Uppercut DS :** **90€** sans garantie Poulain Vivant.

• **Pour la semence réfrigérée :** **275€ réduit à 200€** pour les étalons BLH stationnés en France (hors Uppercut), réduction offerte par BLH.

• **Pour la semence congelée :** **275€ réduit à 200€** pour les étalons BLH, réduction offerte par BLH.

4 : Pour les transferts d'embryon : L'éleveur signe préalablement un contrat de location d'une receveuse avec ESR, propriétaire des receveuses.

• Pour chaque récolte et recherche d'embryon qui ont lieu 8 jours environ après l'ovulation : **240€ TTC**

• Pour la mise en place de l'embryon dans une receveuse : **150€ TTC**.

• *Si aucune receveuse d'ESR n'est synchronisée avec la donneuse, l'embryon peut être réfrigéré et expédié vers un autre centre après accord de l'éleveur. Le transport se fait à la charge et aux risques et périls de l'éleveur même si par souci d'efficacité, F. Neyrat ou ESR organisent et préparent les frais de transport.*

L'éleveur contracte alors directement avec le centre. En cas de problème de livraison, le Dr Neyrat ou de ESR ne sont pas tenu pour responsables.

• Pour la location de la receveuse pleine à 35 jours de gestation : **2900€** (Confère Contrat de location avec ESR). Après, la pension est facturée à l'éleveur 15,50€/j.

5 : Pension : La jument et son produit éventuel sont hébergés en box ou au pâturage dans le centre ou ses annexes où les animaux peuvent être transportés en van ou en camion.

Pour une jument suivie ou en attente de poulainage **19€ TTC** par jour (Ponette : **14€**).

Réduction pour pension Longue Durée pendant la saison et/ou pour plusieurs juments.

• Pour une jument non suivie **15,5€ TTC** par jour (Ponette : **10,5€**)

Les poulinières peuvent être accueillies à l'année (Nous consulter).

6 : Poulinage : Arrivée 10 mois et demi après la dernière insémination. La surveillance (après pose d'aimant vulvaire par le vétérinaire) et le poulinage sont effectués par le personnel du haras. Cout : Forfaitairement incluant aussi la pose d'aimant, l'examen vétérinaire pré et post partum, les injections d'usage, le contrôle sanguin de l'immunité passive au poulain : **550€ TTC** Ceci hors complication et hors fourniture de colostrum complémentaire.

7 : En cas de maladie ou d'accident de la jument, de son poulain, les responsables du centre désignent un vétérinaire pour apporter les soins nécessités par l'urgence à charge pour eux de prévenir l'éleveur ou son représentant dans les plus brefs délais. Celui-ci reste alors libre du choix du praticien. Les frais occasionnés sont à la charge de l'éleveur.

8 : ACOMPTE OBLIGATOIRE ET REGLEMENT DES FACTURES

Est joint **obligatoirement** un chèque d'acompte à l'ordre du Dr Frédéric NEYRAT correspondant au **suivi gynécologique** et à la **mise en place** de la semence, soit :

• **360€** pour une insémination en semence fraîche

• **260€** pour Asti Spumante ou Uppercut

• **440€** pour une insémination en semence réfrigérée d'un étalon « BLH »

• **515€** pour une insémination en semence réfrigérée d'un étalon hors BLH

• **560€** pour une insémination en semence congelée d'un étalon « BLH »

• **635€** pour une insémination en semence congelée d'un étalon hors BLH ou pour poulinage

Cet acompte sera déduit de la première facture. Le règlement de la totalité des frais est exigé lors de chaque départ des animaux sinon il est à effectuer à réception de facture. En cas de retard de paiement, un intérêt de retard égal à trois fois le taux légal (art L 441-6 du Code du Commerce) s'applique d'office sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

9 : IDENTIFICATION ELECTRONIQUE – SIGNALEMENT DU POULAIN

Signalement graphique du poulain, pose d'une puce électronique et la prise de sang pour contrôle de filiation peuvent être effectués au haras par le Dr A.L. Terzian.

Coût : **70€ TTC** A Réaliser : **OUI / NON** **Barrer la mention inutile**

RISQUES INHERENTS A LA REPRODUCTION

Des risques sont inhérents au gardiennage, à la contention, aux examens gynécologiques transrectaux (mortalité par déchirure rectale de 2,2 pour 100.000 examens selon l'IFCE), aux inséminations, à la disponibilité de la semence, au passage à la barre, au poulinage, aux transports, à la mise au pré. La jument peut maigrir pendant la phase d'adaptation alimentaire ou lors de chaleur caniculaire. Il existe des risques de contagion, d'accident lors de contact avec les congénères. L'insémination en semence congelée ou réfrigérée réduit la fertilité.

VALEUR DES ANIMAUX CONFIES

L'éleveur est informé que seuls les juments et les poulains d'une valeur inférieure à trente mille euro TTC (30.000€ TTC) chacun sont acceptés au haras. Ce qui signifie que si l'éleveur confie ses animaux à Frédéric Neyrat et ESR, il reconnaît formellement et définitivement que ses animaux n'ont pas une valeur supérieure à ce montant pendant toute la durée de leur séjour. Ceci a pour conséquence qu'en cas de sinistre survenant à ces animaux quel qu'en soit la cause la responsabilité de Frédéric Neyrat et de ESR tant au titre des actes vétérinaires, des actes d'insémination et actes annexes que du gardiennage est limitée à une indemnité maximale de 30.000€ TTC (Trente mille euros).

L'éleveur et son entourage sont entièrement responsables des dommages qu'ils subissent ou provoquent à autrui lors de leur présence au centre ou dans ses annexes.

CONSENTEMENT ECLAIRE DU PROPRIETAIRE

L'éleveur ou son représentant qui se déclare autorisé par l'éleveur affirme avoir été informé en termes clairs, avoir parfaitement compris la présente convention et en accepter tous les termes et en particulier ceux concernant la valeur du ou des animaux confiés. Il l'accepte en totalité et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quand au résultat escompté. Il règle tous les frais engagés auprès du vétérinaire ou de ESR sur présentation ou à réception de facture. Il certifie avoir contracté en bonne et due forme avec le gestionnaire de l'éta lon choisi. En cas de litige, la juridiction du lieu d'exercice du Dr Frédéric Neyrat et de European Stallions Resort e.a.r.l. est seule compétente.

Fait à Béliigneux, Frédéric NEYRAT pour lui-même et pour ESR.

Fait à _____

Le __ / __ / 2018 **Un exemplaire du contrat est à conserver par l'éleveur**

Signature de l'éleveur ou de son représentant autorisé :